

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 6 au 26 mars 2023, en raison des travaux de pose de conduite sous accotement.

A R R Ê T E

ART. 1 - La circulation des véhicules se fera en alternat par feux (manuellement) sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 6 au 26 mars 2023, en raison des travaux de pose de conduite sous accotement.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise SOGETREL DFS - 14 rue Pierre Gauthier - 33320 EYSINES, ☎ 05.57.96.18.24 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier pourra être contacté au 05.57.96.18.24

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :
Entreprise SOGETREL DFS chargée des travaux.

Fait à St Georges des Coteaux, le 2 Mars 2023



Le Maire,
Frédéric ROUAN